

DELIBERATION
REUNION DU 1er avril 2010

Convocation du 26 mars 2010

Affichage du 9 avril 2010

L'an deux mil dix, le 1er avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : C. PICHOT, A. BOUTIN, F. TANTY, Adjoints,
S. ANEST, T. BOUYER, O. DELORME, M. GUIBERT-DAVAL, F. HARDY,

Étaient absents excusés : G. BOUAZIZ, S. CHANDELIER, J. CHEUL (pouvoir à A. BOUTIN),
J.C. LE BERRE

Étaient absents non excusés : S. DROIT, X. JACOT

Élection du secrétaire de séance

Madame Marine GUIBERT-DAVAL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2010

Le maire expose que G. BOUAZIZ a rappelé qu'il avait fait une synthèse du plan handicap, non notifiée dans le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès verbal de la séance du 24 février dernier est adopté à l'unanimité.

Affectation anticipée des résultats Commune – Exercice 2009

Le Maire rappelle que les conseillers ont reçu un tableau reprenant les résultats des deux sections :

- la section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 302.454,04 euros et des recettes à hauteur de 424.900,31 euros, soit un excédent de 122.446,27 euros.
- la section d'investissement s'élève en dépenses à 65.252,43 euros, et en recettes à 84.139,64 euros, soit un excédent de 18.887,21.

Elle propose d'affecter les résultats 2009 de la Commune, comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) : 18.887,21 euros
- Résultat d'exploitation reporté (imputation R 002) : 70.446,27 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R 1068) : 52.000,00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation anticipée de résultats ci-dessus.

Vote du budget primitif Commune – Exercice 2010

Les conseillers ont été destinataires d'un projet de budget, étudié par la commission des finances le 26 mars dernier. Le maire propose de reprendre le projet de budget chapitre par chapitre.

Section d'investissement :

Le maire rappelle que 52.000 euros ont été affectés du résultat 2009. F. TANTY explique qu'il s'agit d'une réserve pour faire face aux dépenses d'investissement.

Il ajoute qu'il lui semble opportun d'envisager la renégociation de l'emprunt pour le giratoire. Les taux d'emprunts se situent actuellement aux alentours de 3,20 %, soit plus d'un point d'écart, puisque l'emprunt avait été souscrit à 4,58 %. Il faut se renseigner sur les frais que la renégociation de cet emprunt peut entraîner. Cette opération ne figure pas dans le projet actuel du budget.

F. TANTY propose d'ajouter 60.000 euros en dépenses et en recettes, afin de nous permettre de faire un nouvel emprunt. Par ailleurs, il faut ajouter 5.000 euros au chapitre 66 du fonctionnement - intérêts d'emprunts pour les frais de remboursement anticipé. Cette même somme sera défalquée du compte 61522, pour l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le maire rappelle les investissements prévus cette année :

- l'achat d'un tracteur neuf,
- le remplacement du matériel informatique du secrétariat,
- l'achat d'un logiciel pour le site internet,
- le remplacement de lampadaires,
- l'achat d'un nettoie-vapeur, pour l'entretien des locaux,
- l'achat d'un véhicule neuf (petit utilitaire)
- l'achat d'un limiteur de vitesse mobile.

En recettes d'investissement, le maire rappelle que la procédure relative au F.C.T.V.A. a été pérennisée pour la commune. Nous pouvons désormais récupérer la T.V.A. sur l'année antérieure. Pour l'année 2010, le montant s'élève à 9.340 euros.

Le S.D.E. devrait nous verser une subvention d'environ 6.000 euros pour le remplacement des lampadaires.

Section de fonctionnement :

Le poste 60612 - électricité a été augmenté, au vu de l'hiver rigoureux que nous avons connu.

Les assurances ont fait l'objet d'une renégociation, le montant des primes est donc moins élevé.

L'imputation 6232 - Fêtes et cérémonies a été augmentée, afin de pouvoir offrir un spectacle de Noël correct, les prix pratiqués s'élevant de 700 à 800 euros.

L'imputation 6355 prévoit les cartes grises pour le nouveau tracteur et le nouveau véhicule communal.

Le chapitre 012 concerne les frais de personnel qui ont été calculés en tenant compte d'une éventuelle revalorisation des traitements (+1,5 %).

Le chapitre 65 comprend notamment les indemnités des élus, pour le même montant que l'an passé, ainsi qu'une somme de 1.000 euros pour la formation des élus. Le maire expose qu'A. BOUTIN et elle-même ont assisté récemment à une journée de formation sur l'urbanisme.

Le service incendie (imputation 6553) s'élève cette année à 20.754 euros, en légère baisse par rapport à 2009.

Notre contribution au R.P.I. (imputation 655401) s'élève à 99.050 euros. Le maire rappelle la fermeture d'une classe, à cause de la baisse des effectifs. Cependant, le syndicat a dû faire face à des charges supplémentaires (notamment des problèmes de chaudières sur le site de Chartainvilliers), et par ailleurs, il est prévu de reprendre un entretien régulier des salles de classes.

F. TANTY expose que la participation globale des communes est augmentée de 10.000 euros (soit + 2,5 %). La variation des effectifs par commune est un critère très difficile à maîtriser, et par ailleurs, le coût de la construction scolaire (50.000 euros chaque année) pèse très lourdement sur la gestion du budget communal. Il ajoute que la réflexion est compliquée actuellement au R.P.I.

La participation au syndicat de Changé n'a pas évolué. Il est à noter le déficit de la cantine d'un montant de 15.000 euros, soit environ 4.000 euros pour la commune.

La participation au collège de Maintenon concerne 33 élèves, comme l'an passé.

Les recettes de fonctionnement comportent notamment le remboursement par le Service Eau / Assainissement des frais de personnel (imputation 70841) pour un montant de 11.455 euros, et des frais d'électricité (imputation 70872) pour un montant de 4.300 euros.

Concernant les contributions directes, F. TANTY exprime qu'il n'y a pas trop de visibilité sur l'avenir de la fiscalité locale actuellement. Il paraît donc opportun de rééquilibrer les deux taxes foncières (bâti et non bâti).

Il est proposé au conseil une hausse globale des taux d'imposition de 1,5 %, répartie comme suit :

- Taxe d'habitation : + 0,90 %, soit un taux porté à 11,55 %
- Taxe foncière bâti : + 1,98 %, soit un taux porté à 21,62 %
- Taxe foncière non bâti : + 1,49 %, soit un taux porté à 33,75 %.

Le conseil donne un accord unanime à l'augmentation des taxes, telle que proposée ci-dessus.

Concernant les autres recettes de la section de fonctionnement, F. TANTY note que la dotation forfaitaire est en régression, pour la première fois depuis de nombreuses années.

Les recettes attendues du fonds de péréquation ne sont pas mentionnées au budget.

F. TANTY expose que le Conseil Général connaît également des tensions budgétaires. De ce fait, la dotation pour aider financièrement les communes sur les travaux d'eau ne concernera que quelques communes. Il ajoute que la dernière tranche de travaux de rénovation du réseau d'eau potable à entreprendre sur la commune aura des répercussions sur le prix de l'eau, sans aide financière.

Le budget primitif de la commune, tel que présenté, est adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Le maire rappelle que Bertrand HENRY a donné sa démission. 12 candidatures ont été examinées, et 8 entretiens ont eu lieu, en présence de Philippe HYGNEAU. La personne retenue est domiciliée à EPERNON, et commencera le 12 avril prochain.

Le tracteur a été livré. Il a été demandé un avenant à la police d'assurance, pour un montant de 126 euros par an.

Le maire fait lecture d'un courrier reçu de Madame la Directrice du R.P.I. pour expliquer l'absence des instituteurs à l'inauguration de la plaque commémorative posée sur le site scolaire de SAINT-PIAT. Il semblerait que l'information soit parvenue tardivement, et d'autre part, les enfants n'ont pas été associés à la fête. F. TANTY expose que le R.P.I. n'a pas eu la maîtrise de cette manifestation. Il a le sentiment que la mairie de SAINT-PIAT a posé une plaque sur un bâtiment qui ne lui appartient pas. La Présidente du syndicat scolaire a indiqué que la famille de Pierre BINET avait émis le souhait que la commémoration se fasse rapidement. Les parents d'élèves n'ont pas été associés à la manifestation non plus. Le maire exprime qu'elle a été très étonnée de l'absence des enfants, lors de la commémoration.

Le maire fait ensuite lecture d'un mail reçu de Madame la Présidente du syndicat scolaire, informant qu'un agriculteur a répandu des produits de traitement sur la parcelle jouxtant le site scolaire de Chartainvilliers, pendant une récréation. Elle demande qu'on prenne contact avec l'agriculteur pour éviter que cela ne se reproduise. Le maire ajoute qu'une institutrice avait déjà téléphoné dans la journée, pour informer la mairie. C. PICHOT pense que le moment était d'autant mal choisi qu'il y avait beaucoup de vent aujourd'hui. T. BOUYER exprime qu'on est à la campagne, et qu'il est difficile d'empêcher les agriculteurs de travailler. Il pense que le véritable problème, c'est la nature des produits répandus.

Le maire expose que le marché pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable sera lancé rapidement.

Par ailleurs, il sera fait un tour de village afin d'engager la procédure pour le P.M.A.V.

Tour de table

O. DELORME : demande si la mairie est informée de cultures O.G.M. sur la commune. F. TANTY répond que ces cultures font l'objet d'une déclaration en Préfecture. A. BOUTIN exprime qu'il s'agit peut être d'une confusion avec les cultures expérimentales de l'entreprise LIMAGRAIN.

F. HARDY : expose que la toiture de l'église semble se détériorer sur l'arrière (jonction entre la partie arrondie et la partie droite). Une surveillance semble indiquée.

S. ANEST : demande si un nettoyage de printemps est prévu cette année. C. PICHOT répond que non, elle en avait fait part dans un compte-rendu.

C. PICHOT : s'étonne que la borne incendie rue du Puits n'ait plus de protection. A. BOUTIN répond qu'il s'agit d'une borne désaffectée, reliée à une ancienne canalisation. Philippe HYGNEAU doit la retirer.

F. TANTY : on lui a mentionné que le noyer planté récemment n'est pas de la bonne variété. Il s'agirait d'un noyer américain.

Il demande ensuite quant est prévu le report du dossier de garantie de maintien de salaires pour les agents. C. BERNIER répond qu'elle a obtenu des informations cet après-midi, et que la personne de la M.N.T. propose de venir durant un conseil municipal pour donner toutes les précisions nécessaires.

Enfin, il expose que la Voix du Frou paraîtra dans quelques jours. Ne sachant pas quelle sera sa participation future à ce bulletin local, du fait de sa mutation professionnelle, il tient à remercier particulièrement C. PICHOT pour sa relecture toujours attentive des numéros, et l'importante aide matérielle qu'elle a pu apporter dans le passé, notamment en photocopies. Il remercie également les maires qui lui ont laissé toute liberté de manoeuvre, et enfin F. HARDY qui a participé aux derniers numéros, et qui a permis d'apporter un visuel plus attractif au journal.

C. PICHOT exprime qu'il faut remercier F. TANTY de tout le travail effectué pour la communication au sein de la commune.

M. GUIBERT-DAVAL : demande quand sont prévus les travaux d'arasement des bas-côtés sur la Place du Frou. A. BOUTIN répond que l'entreprise MAY a été relancée régulièrement à ce sujet. Un courrier recommandé de mise en demeure a été adressé récemment.

Le maire expose qu'il va falloir préparer la Fête du Sport, ainsi que le voyage des Carnutes à la rentrée.

La séance est levée à 22 heures 30.